

COMMUNE DE MELZ SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la cantine de la commune en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROCIPON.

Date de la convocation : 20 Juillet 2020 Date d'affichage : 28 Juillet 2020 Nombre de membres en exercice : 11	Nombre de membres présents : 8 Pouvoirs : 1 Votants : 9
---	--

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Jean-Pierre ROCIPON Hervé MANDON Jean-Raymond LEPATRE Jean-François ESNAULT	Audrey PIRER Floriane RODRIGUES LORETO Laure MASSON Stéphane MAYEUX	Didier CHARRY Rodolphe RENAI	Muguette LEPATRE donne pouvoir à Jean-Raymond LEPATRE

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

Hervé MANDON a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour suite à un courrier reçu de la part des services de la sous-préfecture, concernant la délibération pour les délégations à l'exécutif ainsi que celle sur les indemnités des élus. Des compléments d'informations sont demandés.

Le conseil accepte l'ajout de ces points.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ✓ **APPROUVE**, le compte rendu de la dernière réunion en date du 29 Juin 2020.
- ✓ **ACCEPTE** de vendre le véhicule communal pour le prix de 500.00€ sans contrôle technique et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- ✓ **ACCEPTE** d'acheter un nouveau véhicule communal dans la limite maximum de 33 000.00€ TTC et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- ✓ **FIXE** le prix et les durées des concessions du columbarium à 250.00€ pour 10 ans, 350.00€ pour 20 ans et 450.00€ pour 30 ans.
- ✓ **APPROUVE** les délégations attribuées au maire,
- ✓ **VOTE** les indemnités du Maire, à savoir le Maire 25.5%, 1^{er} et 2^{ème} Adjoint 9.9%, un tableau annexe récapitulant ces données sera transmis aux services de l'état.

INFORMATIONS DIVERSES :

- M. le maire informe que suite à une réunion sur l'électrification de la ligne PARIS-TROYES, Madame PECRESSE a informé les élus présents qu'un nouveau programme de financement était disponible. Les communes peuvent demander des aides allant jusqu'à 10 000.00€ HT, entre autre dans le cadre de développement durable. Le Maire a donc demandé au prestataire qui s'occupe de gérer l'éclairage public (EIFFAGE) de chiffrer la réfection de 15 points lumineux sur la commune et de passer au LED. Le montant du devis s'élève à 11 442.96€ TTC soit 9 535.80€ HT.
- **CIMETIERE:** 3 devis ont été reçus en mairie pour la création d'un jardin du souvenir.
Les devis sont les suivants : PFG SYLVESTRE à ST ANDRÉ LES VERGERS 5 333.60€ TTC, SARL GIROT à ROMILLY SUR SEINE 5 850.00€ TTC et PFG à NOGENT SUR SEINE 4 915.32€ TTC
Le conseil municipal valide le devis de PFG pour un montant de 4 915.32€ TTC et autorise le Maire à lancer les travaux. Le Maire désigne M ESNAULT comme interlocuteur et référent au projet.
- **PASSERELLES :** M. ESNAULT prend la parole et informe le conseil que les travaux sur les passerelles vont bientôt commencer. Les matériaux sont prêts à être ramenés sur site.
- M. le Maire informe également sur l'aménagement de la cuisine de la salle polyvalente avec de nouveaux meubles.
La société S3F, basée à MELZ SUR SEINE propose après consultation, une armoire froide, un meuble bas et un chariot de service pour un montant total de 4 284.72€ HT soit 4 957.02€ TTC. Le conseil valide le devis de la société S3F. Monsieur LEPATRE sera l'interlocuteur privilégié pour ce dossier.
- M le Maire informe le conseil que deux demandes ont été faites pour la création de deux bateaux à l'entrée de deux propriétés. Une demande a été faite auprès de la société MITHIEUX TP, le devis s'élève à 2 028.00€ TTC. Le conseil accepte et valide le devis et autorise le Maire à lancer les travaux sous réserve des accords de l'agence routière territoriale de PROVINS.

La séance est levée à 19h40